Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 035-213500259-20260212-2026_006-DE

commune de Billé

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE

JEUDI 12 FÉVRIER 2026

Date d'envoi de la convocation :
09 février 2026

Date d'affichage :
20 février 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 15
Présents : 12
Représentés : 0
Votants : 12

EXPRESSION DES VOTES

Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux milles vingt-six, le jeudi douze février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de **BILLÉ** s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Daniel BALLUAIS, Maire.

Étaient présents : M. Daniel BALLUAIS, Maire, M. Jean BOUËSSEL DU BOURG, M. Christophe GILLES, M. Thierry GODARD, M. Michel HARDY, Mme Colette JUGUET, Mme Amélie LERAY, M. Arnaud OLLIVIER, Mme Alexandra ORY, Mme Sylvie POIGNIE, M. Manuel RIBEIRO, M. Jean-Marie VACHER.

Étaient absents : Mme Maryse FORTIN, Mme Morgane NÉAU, Patricia HOTCHKISS.

Secrétaire de séance : Monsieur Manuel RIBEIRO.

DÉLIBÉRATION 2026-006 : PARTICIPATION AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PRIVÉES – ULIS- DE FOUGÈRES 2025-2026

Vu- *Courrier et liste des enfants du 02/02/2026 sur la demande de participation aux charges de fonctionnement des écoles privées classe ULIS– 2025/2026 de la ville de Fougères ;*

La demande de participation aux charges de fonctionnement porte sur les élèves inscrits en classe ULIS de Fougères pour l'année scolaire 2025-2026 ;

Calcul pour un élève de primaire en école privée ULIS

Le calcul du montant de participation de la commune aux écoles privées ULIS pour un élève de primaire de Fougères se fait sur la base du coût moyen fougerais avec un abattement de 20% soit :

Élève en élementaire en école privée : **495.53€** (= 619.41 € - 20 %)

Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 035-213500259-20260212-2026_006-DE

Liste des élèves de Billé scolarisé en école privée ULIS :

- 1 élève de CM2

Soit un total de 495.53€ .

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** cette proposition ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à procéder au règlement de la participation pour un montant de 495.53 € à la commune de Fougères ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Extrait certifié conforme,
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication.

Daniel BALLUAIS,
Le Maire.

Manuel RIBEIRO,
Secrétaire de séance.

MAIRIE DE BILLÉ
35

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.